

MAIRIE
DE
CHEIX-EN-RETZ
44640

Tél. 02 40 04 65 01

Fax 02 40 04 54 74

E-mail : accueil@cheixenretz.fr

www.cheixenretz.fr



Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Nombre de procurations : 1

Absents sans procuration : 1

Date de la convocation : 23/06/2026

Date d'affichage : 23/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CHEIX EN RETZ

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

*L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures,
Les membres du Conseil Municipal de la Commune de
Cheix-en-Retz, légalement convoqués, se sont réunis au
Nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de
Monsieur Luc NORMAND, Maire.*

Etaient présents : Monsieur Philippe BOYER, Madame Valérie BOYER, Madame Yolène DUTEY, Madame Valérie ANGERI, Monsieur Alain BIRAUD, Madame Frédérique CHEVREAU PIGRÉE, Monsieur Thierry AVRIL, Monsieur Nicolas BÉCHU, Monsieur Olivier NORMAND, Monsieur Jean-Marie BONHOMME, Monsieur Sébastien GAVARD, Madame Alexandra LUKASIEWICZ.

Etaient absents excusés (avec procuration) : Madame Mauricette HELLO ayant donné procuration à Monsieur Luc NORMAND.

Etaient absents excusés (sans procuration) : Madame Jessica BRICAUD

Madame Yolène DUTEY a été nommée secrétaire de séance.

1. FINANCES PUBLIQUES :

1.1 Tarifs Restaurant Scolaire

Le contrat liant la commune à Océane de Restauration prévoit une révision annuelle des tarifs basée sur l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation.

Dans ce cadre, le prestataire a informé la collectivité de l'application d'une hausse tarifaire de **1,74 %** à compter de la prochaine rentrée scolaire. Cette revalorisation porterait le coût du repas à **4,90 €**.

Malgré l'augmentation appliquée par le prestataire, la commune propose de **maintenir les tarifs actuellement facturés aux familles**, afin de préserver leur pouvoir d'achat, notamment pour les foyers ayant plusieurs enfants scolarisés. La commission cantine a été réunie le 17 juin 2026 et a validé la proposition des élus.

Cette décision s'inscrit dans une volonté d'accompagner les familles et de compenser l'impact d'autres mesures, parfois moins favorables, qui ont dû être mises en œuvre par la collectivité.

Il est rappelé que, après déduction des participations des familles, le coût restant à la charge de la commune s'élève actuellement à environ **62 000 €**, sans prendre en compte l'évolution prévisionnelle des dépenses pour l'exercice 2026-2027 et la revalorisation du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'UNANIMITÉ :

De valider les tarifs proposés sur l'année scolaire 2026-2027 :

	Tarifs sur l'année scolaire 2025-2026	Nouveaux tarifs proposés sur l'année scolaire 2026-2027
- Prix du repas pour les élèves	: 4,81 €	4,81€
- Prix du repas pour les adultes	: 7,36 €	7,36 €
- PAI (Projets d'Accueil Individualisé)	: 2 €	2,00€
- Tarif spécial menus allergènes	: 8,65 €	8,65 €

Secrétaire de séance,
Yolène DUTEY

Extrait Certifié Conforme
Le 30/06/2026.

Le Maire,
Luc NORMAND

